



Lettre d'engagement de confidentialité

Rédigée à Lanester le 01 août 2025

Je soussigné, Alexandre « Sauron » EMERY, micro-entrepreneur indépendant exerçant sous le nom commercial **La Maison Sauron**, m'engage solennellement envers toute personne physique ou morale me contactant dans le cadre d'une prestation de bêta-lecture, de relecture-correction ou de rédaction, à respecter les engagements suivants, même si ladite collaboration n'aboutit pas :

1. Respect de la confidentialité

Tous les documents qui me sont transmis (extraits, manuscrits, notes ou synopsis, etc.) sont considérés comme **strictement confidentiels**.

Je m'engage à ne jamais en divulguer, publier, transmettre, reproduire ou utiliser tout ou partie, sauf accord écrit préalable du client, exception de citation au sens de l'article L122-5 du Code de la propriété intellectuelle ou dispositions prévues par les [Conditions Générales de Vente](#) de La Maison Sauron.

2. Respect du droit d'auteur

Je reconnais que toute œuvre écrite ou tout projet de rédaction transmis à La Maison Sauron demeure l'entière propriété intellectuelle de son auteur, conformément aux articles L111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Sauf en cas d'accord préalable avec le client, je m'interdis et renonce expressément à :

- revendiquer la paternité sur le texte ou le projet de texte qui m'est soumis ;
- le plagier, partiellement ou intégralement ;
- exploiter son contenu sans l'accord formel et écrit de son auteur ;
- le publier, l'imprimer ou le diffuser sur quelque support que ce soit (physique ou numérique).



3. Engagement de destruction

En l'absence de signature d'un devis au terme de sa date de validité, en cas de refus du devis ou sur simple demande écrite du client, tous les documents transmis seront supprimés, sans conservation de copie.

4. Utilisation des travaux à des fins promotionnelles

Aucune mention d'un manuscrit (titre, extrait, couverture, etc.) ne pourra apparaître sur mes supports de communication (site internet, réseaux sociaux ou autres documents commerciaux) **sur simple demande écrite du client.**

Si la demande écrite du client fait part d'une collaboration passée, je m'engage à retirer toute mention de son œuvre apparaissant sur mon site internet dans les délais indiqués à l'article 18.3 des CGV de La Maison Sauron.

5. Force exécutoire et reconnaissance juridique

La présente lettre constitue un **engagement unilatéral de volonté** ayant valeur juridique, notamment au titre des articles 1100-1 et suivants du Code civil. Il est opposable devant les juridictions civiles ou pénales françaises. Toute violation de cet engagement de ma part pourrait donner lieu à une action en responsabilité, notamment pour atteinte au droit d'auteur (articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

Cet engagement prend effet dès la première prise de contact avec La Maison Sauron et reste valable pour une durée illimitée, sauf disposition légale contraire ou dénonciation expresse par le client.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Alexandre « Sauron » EMERY